

Intérieur. Le sentier de *Ma campagne*, le Chemin-Vert, et la rue des Parvenus entièrement agglomérés.

8° Le Moulin de Roubaix.

Dernières maisons agglomérées, à droite le n° 4 habité par la veuve Ferret-Destombe et à gauche le n° 47, appartenant à Deverney occupé par Claiton; puis l'agglomération continue le pavé Barbioux agglomérant les maisons Grimonprez, descend la rue projetée, dans le terrain Deldal; les maisons Mazurel, Picavet, Dupire et Cavois sont agglomérées.

Roubaix, le 12 avril 1867.

Vu et approuvé par le Maire,
Signé : JULIEN LAGACHE.

On nous prie d'insérer la correspondance suivante, échangée entre la Commission du Règlement et M. le président du Conseil des Prud'hommes, au sujet de la conférence qui avait été publiquement décidée entr'eux :

Roubaix, 12 avril 1867.

Monsieur Louis Lefebvre, président du Conseil des Prud'hommes,

Nous venons vous rappeler la promesse que vous nous avez faite de nous assembler avec les membres du Conseil des Prud'hommes, pour échanger quelques explications.

Comme plusieurs d'entre nous doivent être absents la semaine prochaine, nous vous demandons s'il vous conviendrait de nous accorder cette entrevue pendant la semaine de Pâques, et de nous en indiquer à l'avance le jour et l'heure.

Ayant entendu dire qu'il se signait parmi les Prud'hommes un procès-verbal relatif à ces questions, nous faisons appel à votre loyauté pour vous demander de suspendre toute manifestation de cette nature, jusqu'à ce que nous ayons été entendus.

Agréez, Monsieur, nos salutations empressées.

Les cinq membres de l'ex-Commission,

- FRANÇOIS ROUSSEL,
- HENRI DELATTRE PÈRE ET FILS,
- DILLIES FRÈRES,
- EUGÈNE GRIMONPREZ FILS,
- LEPOUTRE ET C^{ie}.

Roubaix, 14 avril 1867.

Messieurs François Roussel, Henri Delattre père et fils, Dillies frères, Eugène Grimonprez fils, Lepoutre et C^{ie}.

Il est vrai, Messieurs, qu'à une époque et sur votre demande, j'avais consenti à réunir le Conseil des Prud'hommes pour entendre des explications relatives au fâcheux incident survenu en mon absence.

Cette demande de votre part n'ayant été ni renouvelée ni précisée, si ce n'est aujourd'hui, nous avons, dans l'intervalle de votre silence, Monsieur le vice-président et moi, provoqué cette réunion pour nous éclairer sur ce fait.

Le procès-verbal de cette séance, adopté à l'unanimité, doit être signé par tous les membres, pour être consigné au registre de nos délibérations, comme d'usage.

Là est la manifestation dont vous me parlez, et que vous me priez de suspendre momentanément.

Mais, Messieurs, vous comprendrez, j'espère, que quelles que puissent être les explications que vous auriez à nous donner, elles ne pourraient en rien changer la décision d'une assemblée de caractère de celle que j'ai l'honneur de présider.

Il est donc tout-à-fait inutile de nous réunir de nouveau pour vous entendre, persuadé d'ailleurs que pour ce qui a été fait, vous vous en rapporterez à la justice et à l'équité du Conseil.

Veillez agréer, Messieurs, l'assurance de mon dévouement et de ma considération distinguée.

LOUIS LEFEBVRE,

Président du Conseil des Prud'hommes.

Roubaix, 18 avril 1867.

Monsieur Louis Lefebvre, président du Conseil des Prud'hommes,

Vous nous aviez formellement promis de nous mettre à même de nous expliquer avec les membres du Conseil des Prud'hommes sur les faits que nous paraissons avoir à nous reprocher mutuellement.

Vous nous l'aviez promis devant un grand nombre de personnes et à deux reprises différentes, le lundi 18 mars au Cercle du Commerce, et le mardi 19 mars à la réunion de la Mairie entre patrons et ouvriers.

Nous vous avions fait observer qu'une conférence de cette nature exigeait que le calme fût rétabli dans la rue et dans les esprits, afin qu'elle se fît sans passion, et nous étions convenus de remettre cette séance à quelques semaines plus tard.

Vous nous apprenez maintenant que, sans nous convoquer, vous et Monsieur le vice-président avez trouvé à propos de faire juger par les Prud'hommes seuls les explications que nous, et les nombreux industriels qui sont derrière nous, avions à demander aux Prud'hommes.

Les Prud'hommes sont donc juges et parties dans leur propre cause? C'est sans doute un excellent moyen de se donner raison sans contester; mais est-ce de la justice? et pouvons-nous rester dans la position que vous voulez nous faire?

Vous nous semblez dénaturer la question en nous traitant dans les circonstances

présentes comme si vous étiez nos juges, et comme si nous étions vos justiciables. — Nous n'acceptons pas ce rôle ni ce tribunal. — Nous n'avions pas affaire aux Prud'hommes revêtus de leur caractère officiel et judiciaire; mais à nos pairs, à des hommes comme nous, à qui nous prétendions avoir le droit de demander des explications sur les imputations qu'ils avaient fait injustement peser sur notre compte, et qui se trouvent sans doute relatées dans le procès-verbal.

Nous devons ensuite publier les résultats de notre conférence; voilà ce qui était convenu entre les Prud'hommes et la Commission, et promis solennellement par vous.

Les Prud'hommes ont donc peur que la lumière se fasse? Pour nous, nous sommes résolus à marcher droit et au grand jour, comme nous l'avons fait jusqu'à présent.

Vis-à-vis de votre déni de justice, il ne nous reste qu'un moyen, c'est d'en appeler au tribunal de l'opinion publique, qui nous jugera.

Nous vous donnons avis que nous publierons dans les journaux la correspondance échangée entre nous à ce sujet.

Nous attendrons qu'il vous plaise de faire connaître votre procès-verbal, et à notre tour, nous rétablirons la vérité des faits.

Agréez, Monsieur le président, nos salutations empressées.

Les cinq membres de l'ex-commission :

- FRANÇOIS ROUSSEL,
- HENRI DELATTRE père et fils,
- DILLIES FRÈRES,
- EUGÈNE GRIMONPREZ FILS,
- LEPOUTRE ET C^{ie}.

Une correspondance de Paris nous annonce comme décidée l'importante réforme qu'il était depuis longtemps question d'introduire dans le code de procédure civile.

Cette modification se divise en deux parties. La première consiste à porter la compétence des juges de paix pour la juridiction en première ressort de 100 à 200 fr; pour la juridiction d'appel de 200 à 500 fr., et à réduire d'autant la compétence des tribunaux d'arrondissement.

D'après l'autre projet, il s'agirait, en matière de saisie immobilière, de placer à côté de la procédure de droit commun, une sorte de procédure de second ordre, exclusivement appliquée aux immeubles de minime importance.

En matière de succession, et cela sans aucune distinction de valeur, plus de partage judiciaire obligé, mais la faculté d'opérer à l'amiable, même pour les co-héritiers mineurs ou incapables. Plus d'agents judiciaires imposés au tuteur, plus de vente à la barre, plus de tirage au sort dans l'attribution des lots; pour garantie, la présence d'un notaire, un avis des parents et l'homologation du tribunal.

Par décret en date du 6 avril 1867, rendu sur la proposition du ministre de l'intérieur, et conformément au décret du 6 juin 1864, a été nommé président de la société de secours mutuels de St-Philippe, à Lannoy, M. Dufrennes-Delcourt, président actuel.

L'ouverture de la ligne d'Amiens à Rouen est définitivement fixée au jeudi 18 avril. Quatre trains omnibus partiront d'Amiens, chaque jour, aux heures suivantes : 6 h. 05 matin ; 10 h. 15 matin ; 3 h. 15 soir, et 6 h. 15 soir.

Quatre trains partiront également de Rouen. En voici l'ordre : 6 h. matin ; 8 h. 30 matin ; 1 h. 30 soir, et 5 h. 20 soir.

Au marché aux grains du 17 avril, il y a eu une hausse moyenne de 0 fr. 89 c. à l'hectolitre.

La société chorale de la paroisse Sainte-Elisabeth exécutera, dimanche, à l'occasion de la fête de Pâques, une messe à trois voix, par Danjou.

Nous avons assisté mardi dernier à la troisième soirée musicale et bachique offerte aux membres honoraires de la Grande Harmonie.

La fantaisie sur *Gemma di Vergi* et le *Bouquet de Valse* exécutés par la musique sous la direction de M. Hennevetter ont été chaudement applaudis, surtout le second morceau dans lequel se succèdent au moins trente motifs de valse tirés en partie des meilleurs opéras.

M. Stréletzkie nous a prouvé qu'il est d'une grande force sur le violon et qu'il sait donner l'expression qu'exige un chant large; deux qualités indispensables pour faire un bon instrumentiste.

Musicien consciencieux, clarinetiste hors ligne, telles sont les qualités de M. Lebacz. Ce musicien ne vise pas à l'effet, tout est pour l'art.

Nous avons eu souvent occasion d'applaudir M. Sjaamar pour ses fantaisies et airs variés de Bombardon; mais nous ne nous doutions pas qu'il possédait en même temps à un si haut degré l'art de jouer le trombone. Il nous serait bien difficile de nous prononcer pour l'un ou l'autre de ces instruments; il en joue dans la perfection.

Nous félicitons M. Cornille; son air varié pour flûte a fait plaisir.

Nous avons entendu aussi un quator pour bugle, piston, cor et trombone. Hum !

M. Daquin possède une voix de basse magnifique, il chante avec beaucoup de goût et contrairement à presque toutes les basses, on comprend les paroles; il ne les mange pas. C'est un chanteur parfait. Il nous a de plus fait connaître un instrument très-original, de son invention, le *Carottina-flutina*. Un manche à balai, des navets et une carotte composent ce singulier instrument.

M. Besème doit avoir un répertoire assez varié pour chanter quelque chose de plus gai dans ces soirées bachiques.

Les complets des *Mousquetaires de la reine*, sont très-jolis; *La peur* est une belle romance; mais, avouez-le, M. Besème, ces morceaux conviendraient mieux dans un concert, où il y a des dames. Pardonnez-nous cette observation; nous vous connaissons assez pour être certain que vous ne vous en fâchez pas.

M. Bulté a rempli la tâche très-difficile des chansonnettes comiques; il nous a fait bien rire surtout dans une chansonnette intitulée *le fantassin malade* ou *les lieux qui m'ont vu naître*.

Voilà les soirées d'hiver finies, jusqu'à la saison prochaine. Nous espérons que le service de la buvette aura acquis un peu d'expérience; les garçons ne circuleront plus pendant que le public réclame le silence afin de comprendre le quatuor déjà nommé.

MUCHAUSA.

Mardi dernier, le nommé Henri Fernandez, âgé de 24 ans, ouvrier plombier, travaillait dans la fabrique de M. Philippart à la pose d'un tuyau assez rapproché de l'arbre de transmission; sa blouse ayant été prise, le malheureux fut plusieurs toars avec l'arbre. On arrêta aussitôt la machine et l'on constata qu'il avait la cuisse droite et le pied gauche fracturés et plusieurs contusions graves.

Il fut transporté à l'hôpital où il reçut les soins les plus empressés.

Aujourd'hui vers midi et demi, un ouvrier maçon, nommé Picard, qui travaillait à une maison en construction, rue de Mouvaux, est tombé, sur la voie publique, frappé d'apoplexie, au moment où il quittait son travail. Lorsqu'on l'a relevé, il était mort.

Le nommé Vandenberghe, se trouvant à Mouscron, eut le désir de se payer à peu de frais un voyage à Lille. Il prit un coupon en destination de Roubaix et se blottit dans le coin d'une voiture de 3^e classe espérant se soustraire à l'œil vigilant du garde-convoi qui n'a pas manqué de lui dresser un procès-verbal.

Dans ses dernières audiences, le tribunal correctionnel de Lille a jugé les affaires suivantes :

Un enfant de Roubaix, Jean-Louis Duriez, a poussé des cris séditieux, injurié son patron, et proféré des paroles obscènes, un mois de prison.

Adolphe Tiberge, ouvrier à Roubaix, est condamné pour bris des vitres d'un cabaret et cris séditieux à 4 mois de prison et 100 francs d'amende.

Henri Dewilde, repris de justice, d'origine belge, précédemment expulsé du territoire français. Arrêté en flagrant délit de vol sur le marché de Tourcoing, cet individu fut immédiatement écroué; depuis on a trouvé à son domicile une somme de 2,000 fr. dont il ne peut justifier l'origine. Le tribunal l'a condamné à 15 mois de prison.

Jean-Baptiste Maes, employé de commerce à Roubaix, est condamné à 4 mois de prison pour vol de plusieurs coupons de toile dans la maison de ses maîtres.

Pierre Brunel pour insultes et coups envers le garde-champêtre de la commune de Croix, 15 jours de prison.

Plusieurs enfants de Roubaix comparaissent devant le tribunal sous l'inculpation de vol de sucreries et autres objets de consommation; un seul a été condamné par le tribunal, Victor Delahouse, à une année de détention dans une maison de correction.

Le 19 septembre 1864, le 1^{er} conseil de guerre prononça un jugement qui condamnait par contumace, à vingt ans de travaux forcés et à la dégradation, un sergent-major, du 15^e bataillon de chasseurs à pied, en garnison à Douai, pour vol des fonds de l'ordinaire, dont il était comptable, pour faux et abus de confiance.

Ce sergent-major, qui s'était réfugié à Genève, a été depuis extradé.

Dans sa séance du 12 avril, le 1^{er} conseil était appelé à le juger contradictoirement.

Après un sérieux examen, les faits ont perdu beaucoup de leur gravité. L'accusé, reconnu coupable d'emport des fonds de l'ordinaire dont il était comptable et d'abus de confiance, et non coupable de faux, a été condamné à trois ans de prison, minimum de la peine.

CRÉDIT AGRICOLE SOCIÉTÉ ANONYME

Autorisée par décret du 16 FÉVRIER 1861

DIRECTION A LILLE | SUCCURSALE A ROUBAIX

29, Rue des Fossés, 29

35, Rue Pellart, 35

CAPITAL : 40,000,000

DÉPÔTS DE FONDS PRODUCTIFS D'INTÉRÊTS, paiement au moyen de chèques. Le Crédit agricole se charge gratuitement de tous services de caisses pour compte de ses déposants, encaissement de coupons, factures, etc.

BONS A INTÉRÊT AU PORTEUR DE 100, 500, 1,000 fr., payables à Lille, Paris, Marseille, Nice, Angoulême, Poitiers, Limoges, Avignon.

Intérêts acquis au porteur, jour par jour, à raison de 1 centime par jour soit, 3,65 par an.

Calculs faits d'avance au dos des bons.

BONS A ÉCHÉANCE FIXE, A ORDRE, OU AU PORTEUR, de 45 jours à 3 ans.

Intérêts de 3 à 5 pour 100 suivant l'époque d'exigibilité.

OBLIGATIONS FONCIÈRES ET COMMUNALES émises par le Crédit foncier de France ESCOMPTÉ D'EFFETS DE COMMERCE, à une ou plusieurs signatures sur toute place de France et de l'Étranger.

AVANCES SUR WARRANTS, nantissements de marchandises et dépôts de titres.

OUVERTURES DE CRÉDITS HYPOTHÉCAIRES.

ACHAT ET VENTE D'ACTIONS, d'obligations et de fonds publics, moyennant 1/16 de commission, indépendamment des frais déboursés.

ENCAISSEMENT DE COUPONS.

LA DIRECTION DÉLIVRE GRATUITEMENT dans ses bureaux une notice sur le service des chèques et toutes les opérations de la société.

LES BUREAUX ET CAISSES SONT OUVERTS de neuf heures du matin à midi, et de deux à quatre heures du soir. 6697

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

Du 6 au 12 avril 1867 inclus.

NAISSANCES

21 garçons et 37 filles.

DÉCÈS.

6 avril. — Philippe Decock, veuve de Joseph Timmerman, 65 ans, plafonneur, rue du Collège. Catherine Sauvage, épouse d'Aimé Potier, 67 ans, journalière, à l'hôpital. Lucien Boulanger, époux de Marie Dutilleul, 25 ans, journaliste, rue Saint-Antoine. Louis Piat, époux de Catherine Glorieux, 79 ans, ancien notaire, rue Pellart. Anne Fontaine, épouse de Jules Legrain, 26 ans, ménagère, rue Saint-Antoine.

8 avril. — Aloïse Desbock, célibataire, 27 ans, tisserand, rue Neuve de Fontenoy. Pierre Helin, époux d'Adèle Briffaux, 40 ans, tisserand, hôpital. Félix Dumortier, époux de Natalie Demester, 42 ans, fleur, quartier de Basse Mazure.

9 avril. — Adélaïde Clarisse, veuve de Théophile Duthoit, 51 ans, ménagère, au Fontenoy. Etienne Delebarre, veuf de Joseph Leveugle, 63 ans, peintre en bâtiments, hôpital.

10 avril. — Louis Dorchiez, veuf de Céline Delattre, 42 ans, peintre en bâtiments, rue des charpentiers. Louis Delporte, célibataire, 50 ans, journaliste, hôpital. Pierre Crisman, célibataire, 22 ans, frappeur, hôpital.

11 avril. — Augustin Laubier, époux de Sophie Mortier, 62 ans, menuisier, rue des Fabricants. Mélanie Dewindt, veuve de Pierre Deblieck, 50 ans, ménagère, rue de l'Alouette.

12 avril. — Caroline Mans, épouse de Jean Vanhuffelen, 39 ans, ménagère, hôpital.

Il est décédé en outre, 16 garçons et 12 filles au-dessous de l'âge de 10 ans.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX.

Bulletin de la Séance du 14 avril 1867.

Sommes versées par 89 déposants dont 10 nouveaux. 11,454

74 demandes en remboursement. 14,920 57

Les opérations du mois d'avril sont suivies par MM. J.-B. Dujardin et Achille Delattre, directeurs.

AVIS. — Il n'y aura pas de séance le dimanche 21 avril à cause de la solennité de la fête de Pâques.

Pour toute la chronique locale : J. Reboux.

COURS DE LA BOURSE

Du 18 avril 1867.

Cours de ce jour	Cours précédent
3 1/2 %..... 66 40	— 3 1/2 %... 67 00
4 1/2 %..... 95 50	— 4 1/2 % 95 50

ANNONCES

Etude de M^e VALENDUCQ, notaire à Lannoy.

H E M

près la ferme des Hauts-Champs, occupée par M. et Mme Agache.

DEUX CHEVAUX

Agés l'un de 6 ans l'autre de 7 ans.

Instrumentes aratoires

Consistant principalement en :

Trois chariots, une charrette, un tombeau, une charrue, un brabant, deux herses, un rondoir, moulin à vanner, tonneaux aux engrais, hache-paille, bascule de la force de 300 kilog. et série de poids, échelles, fourches, fourchettes, cables, fléaux, rateaux, 10 auges en pierre, etc., etc.

Une meule de foin de 7000 kilog. paille d'avoine, bois à brûler.

MOBILIER

Consistant principalement en : poêle et accessoires, tables, chaises, armoires, commode, garde-robes, lits et literies, fayence, batterie de cuisine, chaudrons, seaux, cuvettes, etc., etc.

Le tout faisant partie de l'exploitation de M. et Mme Agache.

A VENDRE à long crédit

L'an 1867, le mardi de Pâques 23 avril, à une heure précise de relevé, M^e VALENDUCQ, notaire à Lannoy, procédera publiquement sur les lieux à la vente de ces objets.

M^e VALENDUCQ, notaire à Lannoy, est chargé de cette vente et des conditions. 6708

A VENDRE pour cause de santé

UN BEL

ETABLISSEMENT INDUSTRIEL

EN PLEINE ACTIVITÉ, situé boulevard Saint-Martin, n° 17, à SAINT-QUENTIN.

Se composant de :

1 Machine à vapeur de 35 chevaux (système Wolff) avec ses deux générateurs de la force de 25 chevaux chacun.

5,000 broches en coton (Renvidges Parr Curtis), leurs préparations, dont 5 peigneuses de Schlamberger.

2,000 broches en laine (Mull Jenny) et leurs préparations.

104 Métiers à tisser mécaniquement, 3/4, 4/4, 5/4 et 6/4, et leur ensouples.

Forge, outillage anglais, menuiseries et leurs accessoires, magasin immense, court et jardin, le tout occupant une superficie de 2,735 mètres carrés.

S'adresser chez MM. Cambronne frères, rue du Petit-Pont. 1x.6848

GRANDS ET

VASTES TERRAINS

A VENDRE par lots

situés rue des Chaudronniers, en face de l'atelier de MM. Mazurel frères et du tissage de M. Philippe Scamps, touchant dans le fond au boulevard projeté.

Ces terrains, par leur belle position au centre de la ville, offrent de grands avantages.

S'adresser pour les conditions rue de la Fosse-aux-Chênes, 22, ou à M^e DUCHANGE, notaire. 6670. Facilités de paiement.

Maison à Louer

A louer prochainement, rue du Curé, 28 une jolie maison nouvellement construite.

S'adresser pour les conditions à M. D'hont, propriétaire, rue de Lannoy, quartier Ste-Elisabeth. 6858

A LOUER

A louer de suite avec environ seize ares de terrain, une maison à usage de cabaretier et épicer, sise route de Roubaix à Hem.

S'adresser rue de la Brasserie, n. 12. 17, 19, 21, 24, 26 a 6870

Concierger

On demande pour concierger un ménage, sans enfants; le mari aurait sa journée libre. Inutile de se présenter sans les meilleurs renseignements.

S'adresser Grande Rue, n. 5. — 6872

Demande

On demande un jeune homme pouvant tenir un office de Greffier de Paix.

S'adresser chez M. Tacquet greffier, rue de Lille. 6866 b.